

COMMUNIQUÉ FINANCIER

SOGECLAIR

Division du nominal de l'action SOGECLAIR **le 1^{er} juillet 2013**

Conformément à l'adoption de la dixième résolution lors de l'Assemblée Générale du 17 mai 2013 et aux décisions du Conseil d'Administration du 17 mai 2013, il sera procédé le 1^{er} juillet 2013 à la division par 4 du nominal de l'action SOGECLAIR qui sera ainsi ramené de 4 € à 1 € et, en conséquence, à l'échange de chacune des actions actuelles de 4 € de nominal contre 4 actions nouvelles de 1 € de nominal. Le nombre d'actions composant le capital sera ainsi multiplié par quatre.

L'opération sera réalisée sans frais, sans formalité et sans perte de droit pour les actionnaires.

Il est précisé que le nombre d'actions pouvant être rachetées par la société dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée Générale du 17 mai 2013 sera ajusté en conséquence et que le prix maximum d'achat prévu dans ce programme de rachat sera de 45 €.

Cette opération a pour objet de favoriser l'accès de nouveaux actionnaires au capital de SOGECLAIR et ainsi de favoriser la liquidité de ses titres.

Philippe Robardey
Président-Directeur Général

SOGECLAIR
SA Au capital de 2.900.000 euros
Siège social : 7, avenue Albert Durand – BP 20069 - 31700 Blagnac (France)
335 218 269 R.C.S. Toulouse
Tél : 33 (0)5.61.71.71.71 – www.sogeclair.com